

**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE
ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE
ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant

Résultats 1

Évolution de l'actif net 2

Bilan 3

Flux de trésorerie 4

Notes complémentaires 5 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA
MALADIE MENTALE - RIVE-SUD**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD** (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, à l'insuffisance des produits par rapport aux charges, à l'évolution de l'actif net et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Éventualité et événements postérieurs à la date du bilan

Nous attirons l'attention sur la note 10 des états financiers qui décrit l'éventualité et les événements postérieurs liés à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mta Spa inc.

1

Brossard
Le 21 mai 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

1

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - CISSS de la Montérégie-Centre	335 998	317 365
Subventions salariales	16 508	-
Dons	15 275	18 701
Activités	6 820	4 982
Cotisations des membres	6 785	5 760
Intérêts	1 676	1 464
	<u>383 062</u>	<u>348 272</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	301 766	267 529
Loyer	32 425	32 536
Télécommunications	7 736	9 029
Fournitures de bureau et papeterie	6 005	6 220
Sous-traitants	4 989	3 867
Services aux membres	4 256	9 049
Matériel d'informations	3 724	7 755
Honoraires professionnels	3 664	3 171
Formation	2 925	2 701
Déplacements et représentation	2 563	2 017
Entretien et réparations	2 218	2 614
Assurances	1 649	1 638
Cotisations et associations	1 440	1 125
Publicité et promotion	1 350	1 426
Frais de réunions	872	1 488
Frais bancaires	1 235	1 310
Amortissement des immobilisations	2 321	2 955
Gain sur cession d'immobilisations	-	(41)
	<u>381 138</u>	<u>356 389</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 924</u>	<u>(8 117)</u>

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

2

	Fonds dédié pour la relève (note 3) \$	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2020 Total \$	2019 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	9 000	8 268	92 914	110 182	118 299
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(2 321)	4 245	1 924	(8 117)
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	-	1 118	(1 118)	-	-
SOLDE À LA FIN	9 000	7 065	96 041	112 106	110 182

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD

BILAN

31 MARS 2020

3

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	20 192	19 701
Placements temporaires, portant intérêts au taux de 1 % (1,2 % en 2019)	109 028	102 350
Débiteurs (note 4)	11 587	3 001
Frais payés d'avance	4 787	5 404
	145 594	130 456
IMMOBILISATIONS (note 5)	7 065	8 268
	152 659	138 724
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	31 646	28 542
Apports reportés	8 907	-
	40 553	28 542
ACTIF NET		
FONDS DÉDIÉ POUR LA RELÈVE	9 000	9 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	7 065	8 268
NON AFFECTÉ	96 041	92 914
	112 106	110 182
	152 659	138 724

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

4

	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 924	(8 117)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 321	2 955
Gain sur cession d'immobilisations	-	(41)
	<u>4 245</u>	<u>(5 203)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<u>4 042</u>	<u>(2 818)</u>
	<u>8 287</u>	<u>(8 021)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 118)	(830)
Produit de cession d'immobilisations	-	50
	<u>(1 118)</u>	<u>(780)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 169	(8 801)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>122 051</u>	<u>130 852</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>129 220</u></u>	<u><u>122 051</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE - RIVE-SUD, constituée selon la Partie 3 de la « Loi sur les compagnies du Québec », a pour objectif de fournir de l'aide aux proches d'une personne atteinte de maladie mentale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Les activités sont constatées à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la subvention salariale d'urgence du Canada destinée à couvrir les salaires.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE - FONDS DÉDIÉ POUR LA RELÈVE

L'organisme a créé un fonds dédié pour la relève afin de prévoir les coûts futurs de formation de la nouvelle directrice générale quand la directrice générale actuelle prendra sa retraite. Il s'agit d'une affectation interne par l'organisme. L'organisme ne peut utiliser ce fonds pour une affectation différente sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Subventions	8 907	-
Taxes sur les transactions commerciales à recevoir	2 680	3 001
	11 587	3 001

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE MENTALE - RIVE-SUD

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

8

5. IMMOBILISATIONS

	2020		2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	67 798	64 619	2 716
Matériel informatique	29 822	25 936	5 552
	<u>97 620</u>	<u>90 555</u>	<u>8 268</u>

6. CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Frais courus	3 620	2 800
Salaires	8 900	5 035
Vacances	19 126	20 707
	<u>31 646</u>	<u>28 542</u>

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location de ses locaux venant à échéance en mai 2021 totalise 40 462 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	34 682
2022	5 780

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des placements temporaires à taux d'intérêt fixes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié légèrement son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment de ses crédettes.

9. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés contribuent au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) qui est à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de disposition de la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite (R-15.1.r.2) et dispositions accessoires ».

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge de l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié le pourcentage de cotisation passant de 2 % à 4 % (2 % en 2019) des salaires cotisables pour une charge de retraite de 12 421 \$ (13 336 \$ en 2019).

10. ÉVENTUALITÉ ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment ou la durée potentielle de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	(8 586)	(250)
Frais payés d'avance	617	79
Créditeurs	3 104	(647)
Apports reportés	8 907	-
Apports reportés	-	(2 000)
	<u>4 042</u>	<u>(2 818)</u>

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.